

Réunion apicole du 4 décembre 2017

Discussions de la production sur le projet d'interprofession apicole

Siège Confédération paysanne à Bagnolet
Présents: Confédération paysanne, FNSEA,
CR, FFAP, UNAF, SNA, SPMF, ADAFRANCE,
FEDAPI, GPGR

Périmètre de l'interprofession

- Sur l'ensemble des produits de la ruche (section gelée royale envisagée)
- Inscrire dans les statuts le principe d'un comité de liaison avec associations de consommateurs et ONG renvoyant les modalités de fonctionnement au règlement intérieur
- Représentation assurée par des chefs d'exploitation agricole – affiliés AMEXA, répondant aux critères « apicoles » de la SMA

Périmètre de l'interprofession

- On inscrit dans les statuts l'ensemble des missions indiquées dans le règlement OCM – article 157
- CVO sur l'ensemble des produits de la ruche commercialisés en France (et à l'export selon les actions envisagées)
- Les producteurs concernés seraient ceux déclarant un chiffre d'affaires supérieur à un certain seuil (à affiner lors du paramétrage final de la CVO)
- Information indispensable aux cotisants

Gouvernance de l'interprofession

- Préférence pour 2 Collèges Production/
Commercialisation
 - Collège Production: Confédération paysanne, FNSEA, CR, FFAP, UNAF, SNA, SPMF, ADAFRANCE, Fédapi + GPGR pour la section GR
- => Gouvernance qui s'oriente vers deux voix par organisation syndicale (à valider) + 1 voix pour ADAFrance et Fédapi (majorité favorable)
- Collège Commercialisation: SFM, FCD, SFGMA, Synabio
- => On ne ferme pas aux membres fondateurs

Préambule de l'interprofession

- Outil de représentation auprès des pouvoirs publics et autres institutions (réglementation, fiscalité, PAC...)
- Outil de développement de la production et d'encouragement à l'installation
- Outil au service de la recherche-expérimentation : Les résultats de la recherche doivent être publics et concrets pour le quotidien des opérateurs de la filière
- Outil pour valoriser et défendre l'image des produits de la ruche

Axe 1 : Contribuer activement à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche

Objectif : Augmenter et améliorer la production apicole

- Œuvrer à un environnement favorable aux abeilles (transition agroécologique, lutte contre le changement climatique...)
- Financer la recherche concernant la santé de l'abeille (varroa, frelon...) et contribuer à la lutte sanitaire
- Recherche sur les propriétés nutritionnelles et l'écotoxicologie
- Renforcer les organisations à vocation technique et de développement: accompagnement technique, formation...
- Dialogue avec les autres filières agricoles (accompagnement aux démarches de progrès): ressources mellifères saines et abondantes, impacts des pratiques agricoles...

Axe 2 : Qualité & traçabilité

Objectif: améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la ruche

- Suivi de la qualité des produits de la ruche (analyses, partenariat avec laboratoire(s) indépendant(s), approvisionnement en cires tracées et de qualité)
- Démarche qualité « miel français »
- Meilleure identification du producteur en vente directe
- Meilleure information au consommateur sur l'origine des produits de la ruche (étiquetage...)
- Lutte contre les fraudes : travail avec la DGCCRF
- Participation aux travaux de normalisation des produits de la ruche

Axe 3 : Structurer l'économie de la filière

Objectif: Améliorer la connaissance, la transparence et la fluidité des marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons

- Développer des outils de connaissance de l'offre et de la demande dans des délais pertinents
- Organisation des marchés entre les maillons pour l'écoulement de la production française: contractualisation, régulation...

Questionnements

- Quels sont les moyens d'accompagnement de l'Etat au démarrage de l'interprofession ?
- Il va falloir estimer le chiffre d'affaires global de la filière apicole pour paramétrer la CVO
- Expertise sur le mode de prélèvement (Qui ? Quand ?
- La proposition de gouvernance du Collège production répond-elle aux exigences du cadre réglementaire ?